Fiche de Données de Sécurité

section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Huile essentielle de Lavandin grosso.
Référence : HEAAES.
Nom botanique : Lavandula hybrida x grosso.
Nom INCI : LAVANDULA HYBRIDA GROSSO HERB OIL.
Numéro EINECS : 297-385-2.
Numéro CAS : 93455-97-1.
Numéro FEMA : 2618.
Numéro COE : 2071.
Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau.
Partie utilisée : Sommités fleuries.
Substance Naturelle Complexe (SNC 100% pure et naturelle).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits detraitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Nom : SAS GAROMA
Rue : 187 chemin de la cave
Code postal/Ville : 30580 Brouzet-lès-Alès
Pays : France:
Téléphone : +33 (0) 4 22 84 02 00
Site web : Www.belair.bio
Email : Contact@belair.bio

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :
33 (0)1 45 42 59 59.

section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.

H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H371	STOT SE 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde - Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/…
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+ P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient

linalool, (E)-7,11-dimethyl-3-methylenedodeca-1,6,10-triene, (Z)-3,7-dimethylocta-1,3,6,-triene, pin-2(3)-ene

2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles

section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification	
linalool					
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	78-70-6 201-134-4 603-235-00-2 01-2119474016-42-XXXX	20.0% ≤C≤ 45.0%		H317	Skin Sens. 1B
linalyl acetate					

N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	115-95-7 204-116-4 01-2119454789-19-XXXX	18.0% ≤C≤ 40.0%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
bornan-2-one [1]				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	76-22-2 200-945-0 01-2119966156-31-XXXX	5.0% ≤C≤ 10.0%		H228 Flam. Sol. 2 H332 Acute Tox. 4 INHALATION H371 STOT SE 2
cineole				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	470-82-6 207-431-5 01-2119967772-24-XXXX	3.0% ≤C≤ 8.0%		H226 Flam. Liq. 3 H317 Skin Sens. 1B
p-menth-1-en-4-ol				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	562-74-3 209-235-5 01-2120748638-40-XXXX	1.5% ≤C≤ 7.0%		H302 Acute Tox. 4 ORAL H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2
DL-borneol				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	507-70-0 208-080-0 01-2120768418-42-XXXX	1.5% ≤C≤ 6.0%		H228 Flam. Sol. 2 H315 Skin Irrit. 2 H332 Acute Tox. 4 INHALATION H371 STOT SE 2
p-mentha-1(7),2-diene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	555-10-2 209-081-9	3.0% ≤C≤ 5.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1
caryophyllene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	87-44-5 201-746-1 01-2120745237-53-XXXX	C≤ 4.0%		H304 Asp. Tox. 1 H317 Skin Sens. 1B
(Z)-3,7-dimethylocta-1,3,6,-triene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	3338-55-4 222-081-3	C≤ 4.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1
(E)-3,7-dimethylocta-1,3,6-triene				
N°CAS N°EC	3779-61-1 223-241-5	C≤ 4.0%		H226 Flam. Liq. 3 H315 Skin Irrit. 2

N°IDX Numéro d'enregistrement				H319 Eye Irrit. 2
(E)-7,11-dimethyl-3-methylenedodeca-1,6,10-triene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	18794-84-8 242-582-0	C≤ 3.0%		H304 Asp. Tox. 1
7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	123-35-3 204-622-5 01-2119514321-56-XXXX	0.5% ≤C≤ 3.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2
p-menth-1-en-8-ol				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	98-55-5 202-680-6 01-2119980717-23-XXXX	C≤ 3.0%		H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2
geranyl acetate				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	105-87-3 203-341-5 01-2119973480-35-XXXX	C≤ 3.0%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3
[No public or meaningful name is available]				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	23986-74-5 639-624-9	0.5% ≤C≤ 3.0%		H302 Acute Tox. 4 ORAL H304 Asp. Tox. 1
dipentene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	138-86-3 205-341-0 601-029-00-7 01-2120766421-57-XXXX	C≤ 2.0%		H226 Flam. Liq. 3 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H410 Aquatic Chronic 1
4-Hexen-1-ol, 5-methyl-2-(1-methylethenyl)-, (R)-				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	498-16-8	0.5% ≤C≤ 1.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335
(R*,R*)-α,4-dimethyl-α-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-methanol				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro	515-69-5 208-205-9	C≤ 1.0%		H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2

d'enregistre ment				
(S)-p-mentha-1,8-diene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	5989-54-8 227-815-6 601-029-00-7 01-2119958629-18-XXXX	0.5% ≤C≤ 1.0%		H226 Flam. Liq. 3 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
pin-2(10)-ene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	127-91-3 204-872-5 01-2119519230-54-XXXX	C≤ 1.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1
pin-2(3)-ene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	80-56-8 201-291-9 01-2119519223-49-XXXX	C≤ 1.0%		H226 Flam. Liq. 3 H302 Acute Tox. 4 ORAL H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
geraniol				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	106-24-1 203-377-1 603-241-00-5 01-2119552430-49-XXXX	C≤ 1.0%		H317 Skin Sens. 1
p-mentha-1,4(8)-diene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	586-62-9 209-578-0 01-2119982325-32-XXXX	C≤ 1.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2
camphene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	79-92-5 201-234-8 01-2119446293-40-XXXX	0.1% ≤C≤ 0.5%		H228 Flam. Sol. 1 H304 Asp. Tox. 1 H319 Eye Irrit. 2 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
oct-1-en-3-yl acetate				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	2442-10-6 219-474-7	C≤ 0.5%		H302 Acute Tox. 4 ORAL H317 Skin Sens. 1
neryl acetate				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro	141-12-8 205-459-2 01-	0.1% ≤C≤ 0.5%		H317 Skin Sens. 1B

d'enregistrement	2120748334-54-XXXX			
(S)-1-Methyl-4-(6-methylhepta-1,5-dien-2-yl)cyclohex-1-ene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	495-61-4 610-461-5 01-2120909428-50-XXXX	0.1% ≤C≤ 0.5%		H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1
nerol				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	106-25-2 203-378-7 01-2119983244-33-XXXX	0.1% ≤C≤ 0.5%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2
coumarin				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	91-64-5 202-086-7 01-2119949300-45-XXXX,01-2119943756-26-XXXX	C≤ 0.5%		H302 Acute Tox. 4 ORAL H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3
oct-1-ene-3-ol				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	3391-86-4 222-226-0 01-2120753419-47-XXXX	0.1% ≤C≤ 0.5%		H301 Acute Tox. 3 ORAL H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2 H332 Acute Tox. 4 INHALATION
(±)-2(10)-pinen-3-one				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	30460-92-5 250-211-9	0.1% ≤C≤ 0.5%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H318 Eye Dam. 1 H341 Muta. 2
5-isopropyl-2-methylbicyclo[3.1.0]hex-2-ene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	2867-05-2 220-686-7	0.1% ≤C≤ 0.5%		H226 Flam. Liq. 3 H317 Skin Sens. 1
p-mentha-1,3-diene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	99-86-5 202-795-1 601-095-00-7 01-2120766853-42-XXXX	C≤ 0.5%		H226 Flam. Liq. 3 H302 Acute Tox. 4 ORAL H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2 H411 Aquatic Chronic 2
2-(tetrahydro-5-methyl-5-vinyl-2-furyl)propan-2-ol				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro	60047-17-8 262-038-6	0.05% ≤C≤ 0.1%		H302 Acute Tox. 4 ORAL H314 Skin Corr. 1B

d'enregistrement				
3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	13466-78-9 236-719-3 01-2119520252-55-XXXX	0.05% ≤C≤ 0.1%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3
4,6,6-trimethylbicyclo[3.1.1]hept-3-en-2-one				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	80-57-9 201-292-4	0.05% ≤C≤ 0.1%		H302 Acute Tox. 4 ORAL H317 Skin Sens. 1

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section 4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.
Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.
Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Remplacer les vêtements contaminés et trempés.
En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.
Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO2).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.
Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.
Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Elimination des déchets : voir la section 13.
Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).
Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.
Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Garder sous clef.
Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.
Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
bornan-2-one CAS : 76-22-2 (FR)	12	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
bornan-2-one CAS : 76-22-2 (FR)	2	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage :

Protection oculaire appropriée :
Porter un équipement de protection oculaire.
Protections oculaires recommandées :
Lunettes.

Protection de la peau :

Protection des mains :
Type de gants appropriés :
Porter des gants de protection.
Matériau approprié :
NBR (caoutchouc nitrile).
Mesures de protection des mains supplémentaires :
Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.
N'utiliser les gants qu'une seule fois.
Remarque :
Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.
La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.
Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.
Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.
Protection du corps :
Vêtement de protection approprié :
Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire :

Protection respiratoire nécessaire :
Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.
Appareil de protection respiratoire :
Porter une protection respiratoire.
Remarque :
La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.
Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.
Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore À Jaune Pâle
Odeur	:	Caractéristique Du Lavandin Grosso
pH	:	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	75°C
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	0,88 - 0,90
Solubilité(s)	:	Insoluble Dans L'eau ; Soluble Dans Les Corps Gras Et Dans L'alcool
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	:	Non applicable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas de données disponibles

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles
Toxicité aiguë par voie cutanée :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles
Toxicité aiguë par inhalation :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles
Corrosion/irritation cutanée :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles
Lésions oculaires graves/irritation :
Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Substances :
Pas de données disponibles
Sensibilisation de la peau :
Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le réglement de référence.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Substances :
Pas de données disponibles
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :
Le produit est classé STOT SE 2 selon le réglement de référence.
Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Substances :
Pas de données disponibles
Cancérogenicité :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles
Toxicité pour la reproduction :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles
Mutagénicité des cellules germinales :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles
Sensibilisation des voies respiratoires :
Le produit n'est pas classé.
Substances :
Pas de données disponibles
Informations complémentaires :
Pas de données disponibles

section 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances :

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Collecter les déchets séparément.
Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
14.1	Numéro ONU :	-	-	-	-
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	-	-	-	-
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :				
	Classe ou division :	-	-	-	-
	Étiquette (s) de danger :	-	-	-	-
14.4	Groupe d'emballage :	-	-	-	-

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :

Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

"Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60°C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée1. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t.....A 2. Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t.....DC 1 Conformément à la section 2.6.4.5 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, il n'est pas nécessaire de classer les liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35°C dans la catégorie 3 si l'épreuve de combustion entretenue du point L2 partie III, section 32 du Manuel d'épreuves et de critères des Nations Unies a donné des résultats négatifs. Toutefois, cette remarque n'est pas valable en cas de température ou de pression élevée, et ces liquides doivent alors être classés dans cette catégorie. Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 10 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t".

"Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t.....A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t .....DC Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t".

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 16 Autres informations

Indication des changements

Section 3 : MAJ des fourchettes de concentration.
Section 14 : Mise à jour du numéro ONU.
Section 1 : Mise à jour nom INCI

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU: Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
CLP: Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Flam. Sol. 2	Matière solide inflammable.
H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Skin Corr. 1B	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H341	Muta. 2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H371	STOT SE 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 22/09/2021
Date de version : 20/12/2023
Date d'impression : 20/12/2023

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.